

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE COMMUNE DE LA CHAIZE LE VICOMTE



2022 - 2025

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
UN PEDT 2022 – 2025 ELARGI	3
1 – L’identification du PEDT	3
2 – Le périmètre et le public du PEDT.....	3
3 – Les différents temps de l’enfant	8
4 – Pilotage et concertation.....	9
5 – Les partenaires	11
6 – Les orientations du PEDT 2022 - 2025.....	11
a) Le projet éducatif de territoire repose sur des valeurs et orientations fortes	12
b) Le plan mercredi.....	20
c) Les actions pilotées par la Municipalité.....	20
d) Les acteurs locaux associés au PEDT :.....	23
e) L’évaluation du PEDT	25

INTRODUCTION

La commune de La Chaize-Le-Vicomte, sixième commune de La Roche-Sur-Yon Agglomération, en termes de population, se situe à 12 kms de la ville centre. Le décompte officiel de la population au 1^{er} janvier 2015 est de 3 761 habitants.

La commune dénombre 54 associations soutenues financièrement par la collectivité. Ce tissu associatif dynamique est un élément essentiel de la vie de la commune, tant sur le plan sportif, culturel que dans le lien social. L'élaboration du projet éducatif de territoire s'est faite en étroite collaboration entre les associations, les élus, le service animation jeunesse de la commune.

Un premier PEDT avait été mis en place pour l'année scolaire 2014-2015 (valable un an) puis nous avons élaboré un PEDT pour une durée de 3 ans. Après une année de test, certains ajustements ont été apportés à l'organisation des Nouvelles Activités Périscolaires. En 2021, la crise sanitaire a mis en pause cette démarche que la commune souhaite dynamiser aujourd'hui par le renouvellement d'un PEDT 2022 – 2025.

UN PEDT 2022 – 2025 ELARGI

D'abord centré sur le périmètre scolaire et périscolaire, le PEDT 2022-2025 va progressivement prendre de l'ampleur pour englober toutes les périodes de vie de l'enfant, en élargissant son cadre d'actions de 3 à 17 ans.

1 – L'identification du PEDT

Date de présentation du projet : Septembre 2022 à juin 2025

Collectivité territoriale porteur du projet : Commune de La Chaize-le-Vicomte

Compétences de la commune : le scolaire, le périscolaire, la restauration scolaire et l'extrascolaire (accueil de loisirs 3-17 ans).

Nom du correspondant : HENRY Olivier

Fonction : Directeur général des services

Adresse : Mairie, 4 rue des Noyers 85310 La Chaize-le-Vicomte

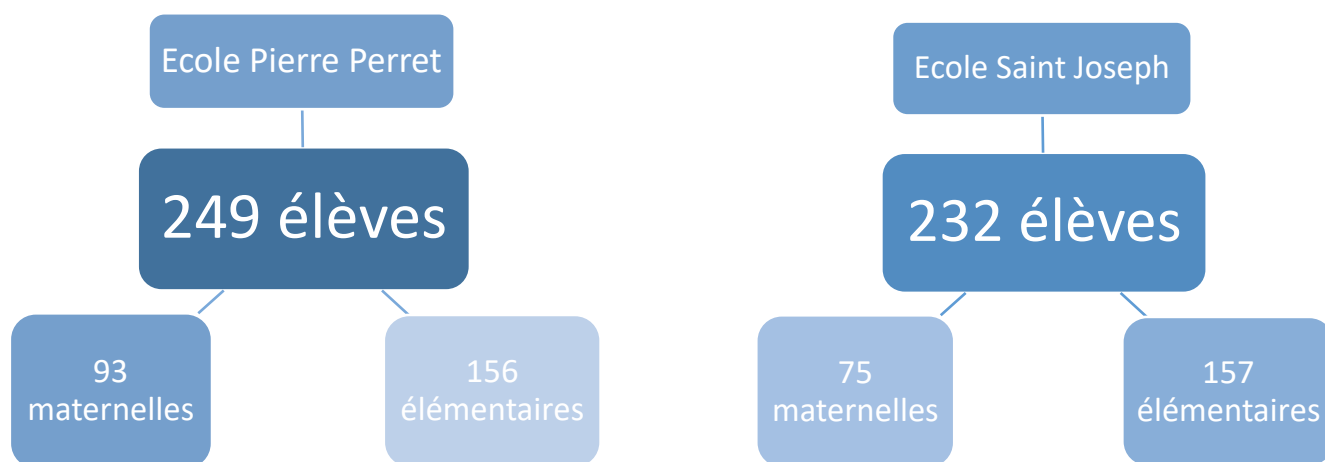
Téléphone : 02.51.05.87.86

Adresse électronique : dga@lachaizelevicomte.com

2 – Le périmètre et le public du PEDT

↳ Territoire concerné : Commune de La Chaize-le-Vicomte. La commune ne se situe pas en zone prioritaire.

Les établissements scolaires



La Pause méridienne :

Depuis Mai 2020 suite au contexte sanitaire, la commune a remanié l'organisation de la pause méridienne pour respecter les protocoles sanitaires. Ainsi, nous avons recruté plus d'agents afin de renforcer l'encadrement des enfants et la sécurité des enfants. Désormais, les enfants sont répartis dans des espaces plus grands et plus adaptés aux effectifs des enfants ce qui engendre un meilleur bien être pour tout le monde.

Sur le temps méridien, le personnel est réparti en 2 équipes :

- le prestataire de la restauration scolaire qui assure la préparation des repas, le service des repas dans le respect des normes et d'hygiène et la facturation des repas.
- le personnel communal : 17 agents dont 8 en maternelle et 9 en élémentaire. Chaque agent a des tâches et des horaires différents. Leur rôle est d'assurer la surveillance extérieure et l'aide au service des repas.

Le restaurant scolaire se situe à proximité des deux écoles, très peu de déplacements (5'). Nos agents sont équipés d'un gilet jaune et les groupes sont encadrés par 2 agents et d'une personne chargée du passage piéton. Les deux écoles partagent le restaurant scolaire.

Entre 12h et 13h30, des agents communaux interviennent pour surveiller et réguler les cours de récréation et pour assurer le service de restauration.

Ainsi, les enfants sont sous la responsabilité de la commune. De ce fait, si un enfant doit s'absenter durant le repas (rdv), la famille se doit de prévenir principalement le service enfance et jeunesse. Si un enfant est malade, les agents peuvent contacter les parents afin qu'ils viennent le récupérer. Les agents ont un listing avec l'ensemble des coordonnées téléphoniques et des informations importantes (allergies...).

Trop souvent les familles passent par l'enseignant d'où l'importance de la communication entre les agents et l'équipe enseignante.

De plus, un document récapitulatif avec tous les PAI informant les conduites à tenir, les médicaments à donner et l'emplacement des trousse de secours. Tous les PAI sont dans un classeur à l'intérieur du restaurant scolaire et au sein des 2 écoles.

Déroulement de temps méridien :

Maternelle :

12h-13h15 : service des maternelles des 2 écoles

13h15-13h30 : sieste maternelles et temps récréatifs GS (Les maternelles rejoignent directement l'école par un trajet maximum de 10 minutes, seuls les GS ont un temps récréatif)

Cycle 2 Ecole Pierre Perret

12h- 12h10 : accueil et déplacement vers le restaurant scolaire encadrés par du personnel communal

12h10-12h35 : repas

12h35-13h30 : temps récréatifs dans la cour de l'école Pierre Perret encadrés par le personnel communal

Cycle 3 Ecole Pierre Perret

12h-12h30 : temps récréatifs dans leur cour de l'école Pierre Perret encadrés par le personnel communal

12h30-12h35 : déplacement vers le restaurant scolaire

12h35-13h15 : repas

13h15-13h30 : temps récréatifs dans leur cour d'école Pierre Perret encadrés par le personnel communal

Cycle 2 Ecole Saint Joseph

Avant 12h15 : sous la responsabilité des enseignants

12h15- 12h45 : accueil et repas par du personnel communal

12h45-13h30 : temps récréatifs dans la cour de l'école St Joseph encadrés par le personnel communal

Cycle 3 Ecole Saint Joseph

Avant 12h45 : sous la responsabilité des enseignants

12h45- 13h35 : accueil, repas et temps récréatifs dans la cour du restaurant scolaire encadrés par le personnel communal

Engagement des enfants :

Les enfants doivent se comporter de manière calme et courtoise et doivent respecter les règles élémentaires de politesse et de conduite. Tout comportement irrespectueux, agressif, injurieux envers les autres enfants et adultes ainsi que les agissements perturbant la vie du groupe ne pourront être admis. Les enfants doivent respecter les locaux et le matériel mis à disposition.

Engagement du personnel :

-Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants

-Être attentif, disponible et à l'écoute des enfants

-Utiliser un langage approprié

-Faire respecter les règles de vie

-Veiller à ce que tous les enfants s'acceptent et que personne ne soit mis à l'écart

-Vérifier que les règles d'hygiène élémentaires soient respectées (lavage des mains)

-Inculquer les bons réflexes : tirer la chasse d'eau, éteindre la lumière, jeter les papiers dans les poubelles...

-Être vigilant à l'alimentation des enfants, en incitant à goûter à tous les plats, en sensibilisant au gaspillage...

- Être ponctuel
- Ranger le matériel dans les cours
- Communiquer toutes les informations nécessaires et primordiales concernant les enfants (équipe enseignante et la responsable enfance et jeunesse)

Des agents municipaux sont présents dans les cours d'école afin d'assurer la surveillance. Des petits espaces sont aménagés pour des jeux libres et veillent au respect des règles, des autres et du matériel. Pour chaque groupe, des jeux sont mis à disposition (jeux de cartes, ballons, échasses, corde, raquettes de ping pong, babyfoot...). L'école Pierre Perret met à disposition des jeux extérieurs.

Les agents sont particulièrement vigilants au fait que tous les enfants jouent ensemble, qu'aucun ne soit pris comme bouc émissaire. Application du règlement intérieur et de sanctions éventuelles en cas d'enfants perturbateurs.

Commission de la restauration scolaire :

Les menus API Restauration sont établis sur la base d'un plan alimentaire et contrôlés par une diététicienne. Ils sont ensuite soumis à la Commission de la Restauration Scolaire pour validation.

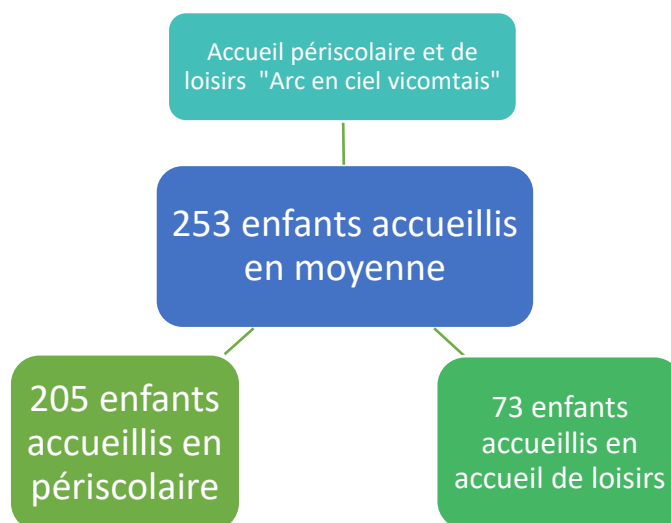
La commission de la restauration scolaire se compose d'élus de la commission scolaire, de représentants de parents d'élèves des 2 écoles (APEL, OGEC et Ecole Pierre Perret), un représentant de la garderie les enfants d'abord, un représentant de l'accueil de loisirs Arc en Ciel, deux agents municipaux et des représentants API Restauration (chef de secteur, cuisinier...).

Elle se réunira tous les deux mois pour faire le point sur la qualité du service de restauration et procédera à la validation des menus proposés pour les périodes suivantes.

Les menus peuvent être affichés à l'entrée des écoles, dans les 2 garderies et dans l'accueil de loisirs Arc en Ciel.

Ils seront accessibles via internet sur le site de la commune : Espace enfance/jeunesse puis Restauration scolaire ;

L'accueil périscolaire et de loisirs :




✓ Accueil Périscolaire et de loisirs « Arc en ciel » géré par l'association Arc en ciel Vicomtais

Déclaration : L'accueil périscolaire et de loisirs est déclaré auprès de la DSDEN-SDJES. L'accueil périscolaire et de loisirs s'attachera à mettre en cohérence son projet éducatif avec le PEDT. Ce projet précise les conditions d'accueil, les activités proposées et leur organisation dans des espaces adaptés, prend en compte les rythmes de l'enfant, les modalités de participation des enfants et des différents acteurs, et s'adapte aux besoins spécifiques de certains enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps.

Horaires des mercredis et vacances : 9h – 17h avec la pause déjeuner de 12h à 14h pour le fonctionnement à la demi-journée.

Tarifification de l'accueil périscolaire et de loisirs « Arc en ciel vicomtais » :

Les tarifs appliqués aux familles dépendent du quotient familial (5 tranches). L'accueil périscolaire est facturé au quart d'heure, les mercredis et vacances sont facturés en demi-journée ou journée.

 Tarifs et horaires 2022

Tarifs 2022 (repas non compris)	1/2 journée				Journée
	MSR (9h-12h)	MAR (9h-14h)	ASR (14h-17h)	AAR (12h-17h)	EE (9h-17h)
CAF-MSA 0-500	2,04€	4,0€	2,04€	4,0€	7,84€
CAF-MSA 501-700	3€	5€	3€	5€	9€
CAF-MSA 701-1000	4,23€	7,05€	4,23€	7,05€	11,28€
CAF-MSA 1001-1300	4,29€	7,15€	4,29€	7,15€	11,44€
CAF-MSA >1301	4,38€	7,3€	4,38€	7,3€	11,68€
Heure commune	+3,50€				+7€

MSR : Matin Sans Repas / MAR : Matin Avec Repas / ASR : Après-midi Sans Repas / AAR : Après-midi Avec Repas / EE : Journée Efficace Etendue

Preis des repas	Tarif de périscolaire (7h30-8h45) et (11h15-10h30)	Accueil de matin	Accueil de soir
2,20€ (à ajuster au tarif ci-dessus)	CAF et MSA 0,60€ le 1/4 heure	00h45-09h00	17h00-17h15

L'accueil de matin et soir est un temps pour observer et évaluer vos enfants sans restriction.

Quotient familial CAF-MSA	Tarifification horaire 2022
0-500	0,98€ de l'heure (entre 09h et 17h)
501-700	1€ de l'heure (entre 09h et 17h)
701-1000	1,41€ de l'heure (entre 09h et 17h)
1001-1300	1,43€ de l'heure (entre 09h et 17h)
1301+	1,66€ de l'heure (entre 09h et 17h)



Une attention particulière sera portée au public Jeunesse

Nombre de jeunes concernés

537 jeunes de 12 à 17 ans sur la commune

✓ Accueil de loisirs 11-17 ans déclaré DSDEN-SDJES :

Dans le cadre de sa politique enfance jeunesse et pour donner suite au constat d'une demande croissante exprimée par les familles, la municipalité et l'association Arc en Ciel Vicomtais partagent la volonté de développer et promouvoir les initiatives envers un public 11-17 ans.

Désormais la jeunesse sera gérée par l'association Arc Ciel à partir du 11 juillet 2022.

Dans cette dynamique, un « Accueil de loisirs Jeunes » a été créé pour les 11-17 ans, situé à l'espace-loisirs des Grands-Maisons à compter du 11 juillet 2022.

Cet « Accueil de loisirs Jeunes » a pour but de proposer aux jeunes vicomtais âgés de 11 à 17 ans, un lieu d'animations et d'expression, mis à leur disposition où ils pourront se retrouver, accompagnés par une équipe d'animation. Favorisant l'autonomie, ce lieu a pour but d'initier et accompagner les jeunes dans l'émergence de projets en commun.

Le Projet éducatif ALSH Jeunes est en cours d'élaboration, la grande orientation éducative pour le lancement de l'ALSH jeunes est de « Favoriser la participation et l'implication des jeunes dans l'animation locale ».

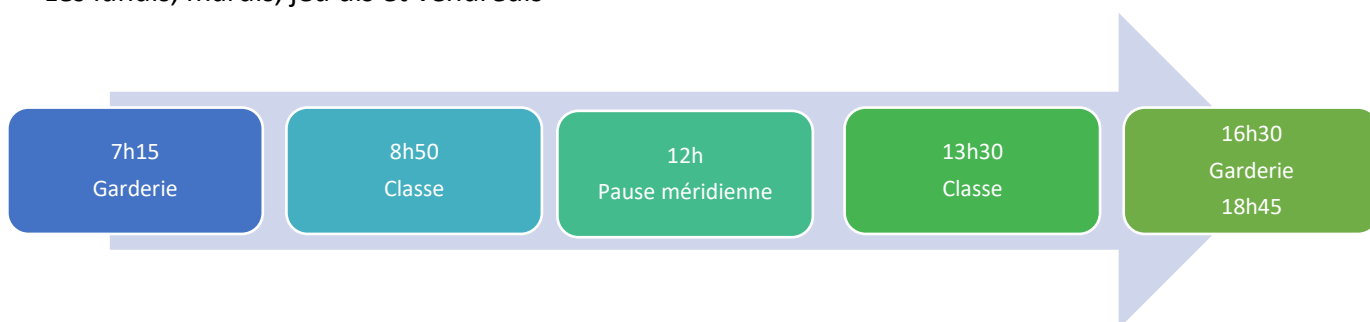
La commune de La Chaize Le Vicomte est dans une dynamique de développement de ces activités péri éducatives, notamment par la volonté de mettre en place le Plan mercredi et de donner une place plus importante à la jeunesse dans le PEDT.

3 – Les différents temps de l'enfant

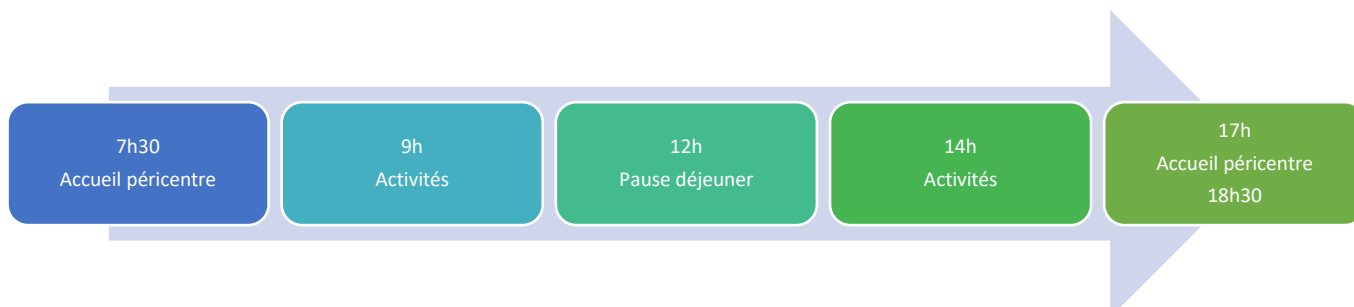
La Commune de La Chaize le Vicomte a adopté la semaine de 4 jours.

Les temps scolaires, périscolaires et de loisirs s'organisent comme suit :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis



Les Mercredis et Vacances



✓ Sur le temps scolaire, la responsabilité incombe aux directeurs des 2 écoles :

Ecole Pierre Perret : 9h-12 et 13h30-16h30 (jusqu'à 16h40 si parent en retard puis transfert à la garderie)

Ecole Saint Joseph : 9h-12h15 et 13h45-16h45 (jusqu'à 16h55 si parent en retard puis transfert à la garderie)

✓ Sur le temps méridien 12h-13h30, la responsabilité incombe à la commune, sauf pour l'école saint Joseph avec des décalages dans les horaires

✓ Avant et à la fin du temps scolaire, la responsabilité incombe à chaque garderie. Les encadrants des garderies récupèrent les enfants concernés. Pour les maternelles, le personnel de la garderie récupère directement les enfants au sein des classes.

Pour les plus grands, des points de rassemblements seront prévus afin que ça soit plus rapide pour le transfert vers les garderies par le personnel de la garderie.

4 – Pilotage et concertation

SA COMPOSITION :

Elus de la commission des affaires scolaires ; Représentants des parents d'élèves ; représentants de la garderie ; représentants des enseignants et le Directeur de l'école Pierre Perret ; représentants des enseignants et le Directeur de l'école Saint Joseph, Agents administratifs : DGS et la responsable Service jeunesse.

Nombre d'élus	Nombre de représentants de parents d'élèves	Nombre d'enseignants	Nombre de représentants d'associations	Nombre de personnels d'encadrement	Autres
7	4	2	4	4	2

RAPPEL DU ROLE DU COMITE :

- **Modalités de pilotage et de suivi** : mise en place de réunions du Comité de Pilotage (3 par an, octobre – mars et juin) puis de commissions spécifiques (réflexion sur les plannings, utilisation des locaux et mis en place d'une Charte correspondante...).
- **Rôle du Comité de pilotage** :
 - Evaluer le PEDT
 - Proposer des modifications à l'organisation en cas de besoin
 - Ecouter les besoins des enfants et des familles dans cette nouvelle organisation et y répondre au mieux
 - Prendre les décisions nécessaires au bon fonctionnement du PEDT
 - Être garant du PEDT

LA COORDINATION DU PEDT :

Nom et prénom du responsable pédagogique : Karen PRIOUL

Fonction : Responsable du service Animation Jeunesse

Adresse : 4 rue des Noyers 85310 La Chaize-le-Vicomte

Téléphone : 02.51.05.87.87

Adresse électronique : animation.jeunesse@lachaizelevicomte.com

- Son rôle :

Missions	Activités et tâches
Impulsion et mise en œuvre des politiques enfance et jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Traduction des orientations politiques en plans d'action ✓ Coordination de la Convention Territoriale Globale (CTG) ✓ Développement de l'aspect culturel et de la découverte auprès des jeunes, en les impliquant et en les responsabilisant dans l'organisation des activités jeunesse ✓ Maîtrise des coûts de fonctionnement de l'ensemble des activités proposées ✓ Réflexion et mise en place d'une structure jeunes
Coordination des structures enfance et jeunesse (périscolaires et extrascolaires)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participation aux comités partenariaux Arc en Ciel ✓ Interlocutrice et suivi des garderies communales ✓ Mise en place d'une plaquette illustrant toutes les structures enfance/jeunesse
Animatrice auprès des 11-17 ans auprès de l'association ARC EN CIEL	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Organisation matérielle et financière ✓ Elaboration du planning d'activités ✓ Elaboration de devis ✓ Elaboration du projet éducatif et pédagogique en lien avec le directeur ✓ Accompagner les jeunes dans la réalisation des projets collectifs
Coordination du temps méridien	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participation aux commissions de la restauration scolaire ✓ Encadrement du personnel et gestion des paies ✓ Gestion des remplacements ✓ Assurer des remplacements ponctuels ✓ Relations avec le prestataire de la restauration scolaire ✓ Gestion des avertissements et des sanctions ✓ Gestion des Projets d'accueils individualisés (PAI)
Ecole	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Encadrement des ATSEM et gestion des paies ✓ Suivi de la scolarisation à domicile ✓ Relations avec le directeur d'école (PAI...)
Coordination du Conseil Municipal des Enfants (CME)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Suivi administratif (compte rendus, convocation...) ✓ Animation des séances en partenariat avec l' élu en charge de la jeunesse ✓ Animation de la commission culture et loisirs
Coordination de la Commission Animation Jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Animation des séances en partenariat avec l' élu en charge de la jeunesse

5 – Les partenaires

Partenaires institutionnels : Commune de La Chaize-le-Vicomte, l'Education Nationale, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Direction des Services Départementaux de l'Education nationale – Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et aux Sports (DSDEN-SDJES).

Partenaires directs : L'école Saint Joseph, l'école Pierre Perret, le Centre de Loisirs « Arc en Ciel » (convention en annexe), les intervenants extérieurs, le personnel communal.

Partenaires associatifs : L'ensemble des différentes associations pouvant intervenir dans la cadre des loisirs enfance et jeunesse.

6 – Les orientations du PEDT 2022 - 2025

Le présent PEDT est valable pour les années scolaires 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025.

Besoins répertoriés :

- Faire découvrir des domaines de compétences utiles à la structuration de l'esprit de l'enfant
- Stimuler la curiosité de tous les enfants dans la mixité scolaire et le brassage des intervenants
- Des lieux et des espace-temps favorisant le vivre ensemble (favoriser l'apprentissage à la citoyenneté)
- Des activités développant la coopération, l'entraide et le respect dès le plus jeune âge
- Des activités favorisant l'autonomie de l'enfant
- Encourager la curiosité et l'ouverture culturelle : La découverte de nouvelles activités : sportives, artistiques, culturelles et manuelles

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT :

- Une volonté politique forte de permettre à chaque enfant de la commune d'accéder à des activités culturelles et sportives afin de leur donner les mêmes chances de réussite.
- Une commune en plein développement (augmentation des lotissements, ZAC, ..) ce qui va augmenter fortement la population.
- Un tissu associatif riche et plus particulièrement dans le domaine de la pratique sportive.
- Un patrimoine communal riche et diversifié avec de nombreux équipements : des salles associatives, des espaces verts, la salle de tennis rénovée, la salle des fêtes, le terrain de football, la bibliothèque, le gymnase et une future salle de sport, un chapiteau de cirque).
Une volonté partagée par tous les acteurs locaux de proposer un projet éducatif de qualité à tous les enfants.
- Existence d'un contrat Enfance Jeunesse (accueil de loisirs municipal 11-17 ans).
- Existence d'un accueil de loisirs associatif 3-12 ans « Arc en Ciel ».
- Des possibilités de formations pour le personnel communal.
- Existence d'un service jeunesse composé d'un agent ayant l'ETAPS.
- Esprit de dialogue constructif et riche entre les différents acteurs éducatifs.

Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT :

- Nécessité d'adapter le transport scolaire au vu des horaires des écoles (géré par les services de La Roche Agglomération et de la Région), du fait du retour à la semaine de 4 jours.
- Remanier les horaires des 2 écoles du fait du retour aux 4 jours.

- Pas de mutualisation possible avec les communes environnantes (moyens humains, matériels et financiers, créneaux d'activités similaires).
- Gestion des plannings des équipements et des salles associatives.
- L'accueil de loisirs 3-12 ans « Arc en ciel » n'est pas en capacité d'accueillir l'ensemble des enfants de la commune
- Des conditions tarifaires moins favorables que la gratuité des NAP, seront définies par les différentes structures (commune, associations, ...)

L'évaluation du PEDT 2018 à 2021 a permis de faire quelques ajustements en se basant sur les enquêtes auprès des familles et des bilans avec les intervenants et le personnel et sur le comité de suivi.

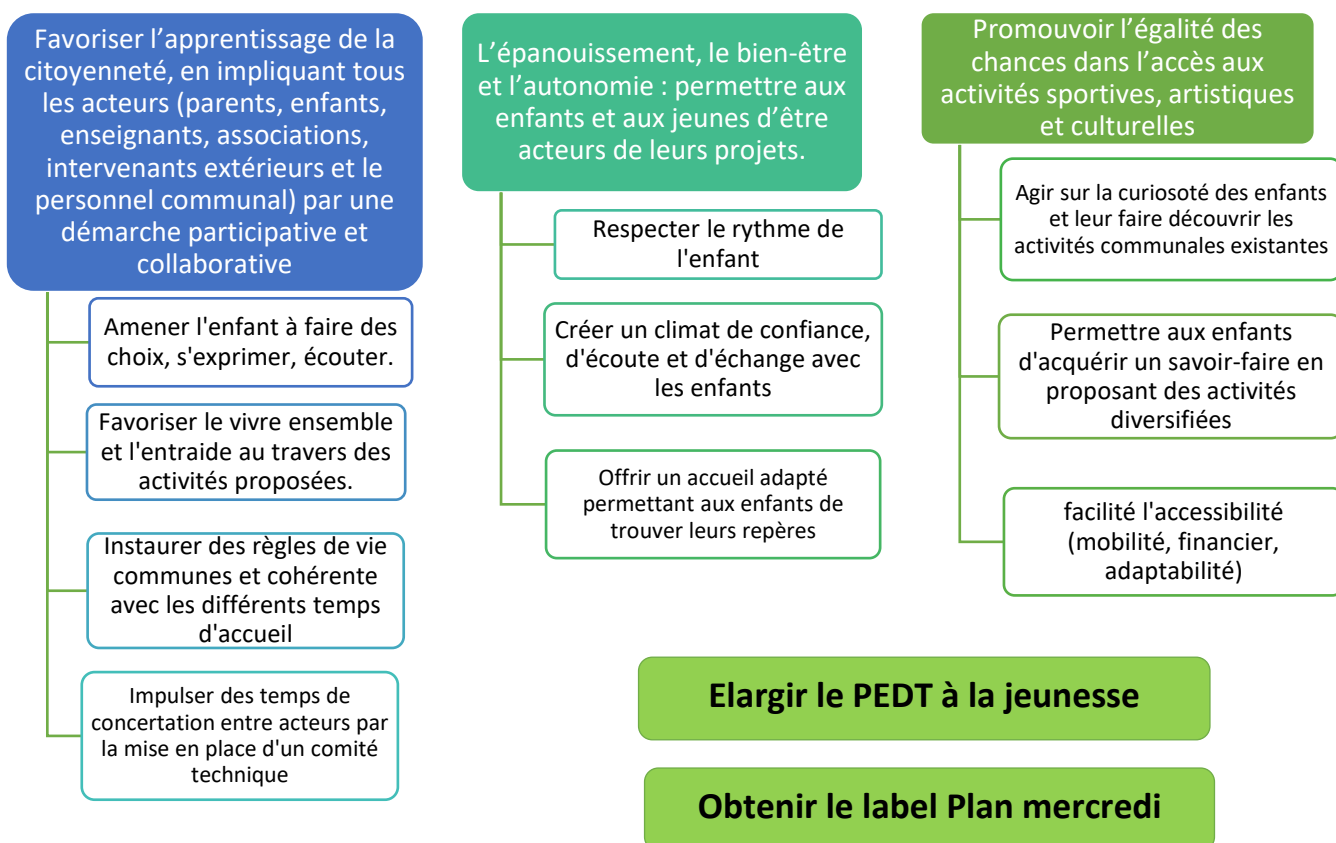
a) Le projet éducatif de territoire repose sur des valeurs et orientations fortes

L'analyse des regards croisés des acteurs éducatifs lors de l'évaluation a fait ressortir les axes suivants :

- Favoriser l'interconnaissance et renforcer les liens existants
- Permettre aux familles d'identifier tous les acteurs de la commune

Au travers de 3 orientations éducatives :

- Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté, en impliquant tous les acteurs (parents, enfants, enseignants, associations, intervenants extérieurs et le personnel communal) par une démarche participative et collaborative.
- L'épanouissement, le bien-être et l'autonomie : permettre aux enfants et aux jeunes d'être acteurs de leurs projets.
- Promouvoir l'égalité des chances dans l'accès aux activités sportives, artistiques et culturelles.



Les méthodes :

Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté, en impliquant tous les acteurs (parents, enfants, enseignants, associations, intervenants extérieurs et le personnel communal) par une démarche participative et collaborative	L'épanouissement, le bien-être et l'autonomie : permettre aux enfants et aux jeunes d'être acteurs de leurs projets.	Promouvoir l'égalité des chances dans l'accès aux activités sportives, artistiques et culturelles
<ul style="list-style-type: none"> • Opération argent de poche : découvrir les métiers des agents et aider aux tâches • Mettre en place des actions de prévention : conférences, interventions pompiers, gendarmerie, ... (passeport du civisme) • Charte de bonne conduite à construire (droits et devoirs) • Ambassadeurs : gestion des conflits entre enfants par les enfants – à étudier • Aider les jeunes à monter des projets pour la commune • Chantier de jeunes/d'enfants (pas de besoins recensés à ce jour) • Former le personnel sur la gestion de conflits (harcèlement, ...), sur la bientraitance • Se concerter entre acteurs <ul style="list-style-type: none"> - Augmenter les temps d'échanges avec les différents acteurs (problématiques rencontrées sur le terrain) - Mise en place d'un comité technique avec les professionnels concernés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'activités adaptées aux besoins de chaque enfant tout en évoluant en collectivité • Mise en place de repères • Mise en place des actions d'autofinancement liées à un projet (jeunesse) • Droit pour un enfant d'être informé des décisions prises qui le concerne (lui expliquer les règles régît par le collectif) • Bureau administratif (garderie = 1 seule salle, pas de discrétion pour les entretiens avec les familles) • Espace calme, isolé (pour les enfants malades) 	<ul style="list-style-type: none"> • Pedibus depuis les écoles ou garderies et accueil de loisirs vers les activités (sport, musique, outil en main, ...) – à étudier • Retour de Karen pour le sport à l'école • Intervention dans les écoles sous forme de projets : utiliser les ressources, les compétences des intervenants – Mise en place de partenariat avec les associations locales (clubs sportifs, ...) • Décentraliser les associations du Pays Yonnais, les coûts de transport sont très élevés • Musique à l'école : réinterroger le dispositif départemental • Aider les associations à proposer des séances pour les écoles • Mettre en place un système de pass culture/sport, facile d'accès • Aider les familles à dépasser leurs préjugés vis-à-vis d'une activité qui ne fait pas partie des habitudes familiales • Tarifs accessibles pour tout le monde, aider les familles en difficulté (dispositif CAF, label VACAF)

Les lieux d'accueil sont tous reconnus dans la commune comme de qualité. Des partenariats sont nés et permettent d'envisager à l'avenir de plus fortes collaborations.

Liens avec les axes du projet d'école :

✓Axe n°1 : Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté, en impliquant tous les acteurs (parents, enfants, enseignants, associations, intervenants extérieurs et le personnel communal) par une démarche participative et collaborative

Projet Ecole Pierre Perret : Améliorer le climat scolaire pour un environnement propice à la réussite de tous

Projet Ecole St Joseph : Une école actrice et partenaire de l'éducation de l'enfant

✓Axe n°2 : L'épanouissement, le bien-être et l'autonomie : permettre aux enfants et aux jeunes d'être acteurs de leurs projets.

Projet Ecole Pierre Perret : Poursuivre la cohérence et la continuité des apprentissages en faveur des élèves

Projet Ecole St Joseph : Une école pour grandir

✓Axe n°3 : Promouvoir l'égalité des chances dans l'accès aux activités sportives, artistiques et culturelles.

Projet Ecole Pierre Perret : Améliorer le climat scolaire pour un environnement propice à la réussite de tous

Projet Ecole St Joseph : Une école ouverte sur le monde, une école solidaire

Les types d'activités proposées

Accueil périscolaire et de loisirs	Enfants de moins de 6 ans	Enfants de plus de 6 ans
Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté, en impliquant tous les acteurs (parents, enfants, enseignants, associations, intervenants extérieurs et le personnel communal) par une démarche participative et collaborative.		
La citoyenneté est favorisée par l'aménagement de l'espace, de temps d'échanges et de concertation avec les enfants.	Dans le fonctionnement plusieurs espaces aménagés sont organisés pour permettre à chacun de choisir ses loisirs en complément des activités proposées par l'équipe d'animation. Dans les salles les enfants ont accès de manière autonome à plusieurs espaces comme les jeux d'imitation, déguisement, de construction. Également l'art avec la peinture, les crayons, l'aquarelle et ce dans un espace en accès libre. A partir de jeux d'expression autour des émotions (à partir des émotions, les enfants expriment	Dans le fonctionnement plusieurs espaces aménagés sont organisés pour permettre à chacun de choisir ses loisirs en complément des activités proposées par l'équipe d'animation. Dans les salles les enfants ont accès de manière autonome à plusieurs espaces comme l'art avec la peinture, les crayons, l'aquarelle et ce dans un cadre établi et bien expliqué aux enfants en amont. Certains espaces sont aménagés avec les enfants en leur mettant à disposition tissus, petits meubles, jeux, ... Sous la forme de conseil d'enfants (Ex : à partir d'une carte de Vendée, les enfants s'expriment

<p>Au travers d'activités à thématiques : les sciences, la lecture, l'art,</p> <p>En étant acteur sur sa commune... au travers d'activités diverses pour découvrir celle-ci tout au long de l'année.</p>	<p>leurs ressentis et arrivent aussi à se projeter) Ces temps de discussion promeuvent l'apprentissage aux décisions collectives et l'exercice de la citoyenneté, cela peut s'illustrer par le choix de refaire une activité qui a plu ou d'en découvrir une nouvelle.</p> <p>A partir de mallettes à thématique comme l'eau (ce qui coule, ce qui flotte, ...) animé par les animateurs et réutilisé ensuite par les enfants.</p> <p>Chaque année l'accueil de loisirs participe au prix des jeunes lecteurs vendéens avec la mise en place d'un vote avec le matériel de la municipalité. L'approche pédagogique sera adaptée avec l'utilisation de marionnettes, ...</p> <p>Exemple : partir à la découverte des saisons, de la biodiversité en utilisant différentes techniques d'animation : un rallye exploration, une balade à l'écoute et observation des oiseaux avec la LPO, des constructions de cabanes, du land art, des créations d'herbiers. Des petites balades permettent aux moins de 6 ans de découvrir le patrimoine vicomtais.</p> <p>Les équipements sportifs de la commune sont utilisés et il est mis en lien un partenariat avec les différentes associations volontaires sur la commune</p>	<p>sur les activités souhaitée (ex : balade en forêt, maison de la rivière, ...), les enfants prennent les 1ers contacts avec les prestataires et sont donc acteurs de leur projet.</p> <p>Ces espaces de discussion promeuvent les décisions collectives et l'exercice de la citoyenneté, cela peut s'illustrer par des débats, des idées projets...</p> <p>A partir de mallettes à thématique et d'ateliers d'expérimentation comme l'électricité qui est animé par les animateurs et réutilisé ensuite par les enfants.</p> <p>Chaque année l'accueil de loisirs participe au prix des jeunes lecteurs vendéens avec la mise en place d'un vote avec le matériel de la municipalité. L'animation sera par exemple autour de raconter la suite de l'histoire, ...</p> <p>Exemple : découverte des métiers au travers de partenariat avec les artisans et commerçants de la Chaize le Vicomte.</p> <p>Des jeux de pistes à la découverte du patrimoine vicomtais sont proposés ainsi que la visite du musée ornithologique à la mairie. Les plus de 6 ans participent aussi aux sorties de découverte de la biodiversité.</p> <p>Les équipements sportifs de la commune sont utilisés et il est mis en lien un partenariat avec les différentes associations volontaires sur la commune</p>
<p>L'épanouissement, le bien-être et l'autonomie : permettre aux enfants et aux jeunes d'être acteurs de leurs projets.</p>		
<p>Les enfants sont amenés à prendre part à la vie du centre, d'agir sur l'environnement dans</p>	<p>Pour cela, des lieux d'expression et d'écoute sont mis en place et animé (mur d'expression, jeux des émotions, ...), les enfants sont</p>	<p>Pour cela, des lieux d'expression et d'écoute sont mis en place et animé (conseil d'enfants, mur d'expression, débat...), les enfants</p>

<p>lequel ils évoluent. C'est leur donner la possibilité de s'exprimer, de donner leur opinion, prendre des initiatives individuelles et collectives, de devenir autonome. C'est le rendre acteur de ses loisirs.</p> <p>Chaque jour les enfants peuvent s'inscrire sur différentes tâches de la vie collective</p> <p>Un comptoir pour se rafraîchir est mis en place pendant l'été, les enfants peuvent s'y rendre pour déguster un verre (sirop, cocktail...) et manger un petit morceau de fruits, de pâtisserie...). Le comptoir est géré par les enfants accompagné par un animateur référent. Le comptoir est ouvert de 10h à 10h30, il peut également être ouvert en fonction des animations.</p>	<p>encouragés à prendre la parole pour exprimer leurs envies, leurs attentes, leurs ressentis, échanger sur les thèmes de leur choix.</p> <p>Chaque lundi matin, le planning de la semaine des vacances est présenté aux enfants. Ils peuvent, s'ils le souhaitent à partir des temps de concertation, y apporter des nouvelles activités en plus de celles prévues (sur les temps libres, calmes, accueil matin, soir...). Ainsi, le planning est adapté selon les envies des enfants et soumis à leurs choix.</p> <p>La préparation et le service du goûter, ...</p> <p>Apprendre à servir avec un pichet, disposer les fruits dans les assiettes.</p>	<p>sont encouragés à prendre la parole pour exprimer leurs envies, leurs attentes, leurs ressentis, échanger sur les thèmes de leur choix.</p> <p>Chaque lundi matin, le planning de la semaine des vacances est présenté aux enfants. Ils peuvent, s'ils le souhaitent, y apporter des nouvelles activités en plus de celles prévues (sur les temps libres, calmes, accueil matin, soir...). Ainsi, le planning est adapté selon les envies des enfants et soumis à leurs choix.</p> <p>La mise en place du couvert, aider les plus petits à s'installer à tables...</p> <p>Composer de nouveaux cocktails, créer ses recettes, couper les fruits, faire le service, ..., réaliser les pâtisseries.</p>
Promouvoir l'égalité des chances dans l'accès aux activités sportives, artistiques et culturelles.		
<p>Proposition aux enfants de diverses activités variées et adaptées aux âges et capacités de chacun. Chaque jour les enfants ont accès à des activités sportives, artistiques et culturelles.</p>	<p>Projets artistiques « A la manière de... » qui consiste à faire découvrir différents artistes aux enfants en imitant la technique d'un artiste.</p> <p>Projet sport « Bouge ton corps », qui consiste à faire bouger les enfants à travers des jeux sportifs (parcours de motricité, petits jeux, ...)</p>	<p>Projets artistiques « A la manière de... » qui consiste à faire découvrir différents artistes aux enfants en imitant la technique d'un artiste.</p> <p>Projet sport « Bouge ton corps », qui consiste à faire bouger les enfants à travers des jeux sportifs, grands jeux comme le double drapeau.</p>

	<p>Des sorties culturelles par la participation au prix des jeunes lecteurs vendéen, des sorties cinéma, des sorties aux théâtres. (Sorties différentes des plus de 6 ans en fonction de la programmation proposée)</p> <p>Des animations culturelles avec l'équipe d'animation autour des jeux d'ici et d'ailleurs (ex : à partir de jeux de société existants, livres illustrés ...)</p> <p>La ludothèque, équipement culturel présent dans l'accueil de loisirs permettant aux enfants de découvrir de nouveaux jeux.</p>	<p>Des sorties culturelles par la participation au prix des jeunes lecteurs vendéen, des sorties cinéma, des sorties aux théâtres. (Sorties différentes des moins de 6 ans en fonction de la programmation proposée)</p> <p>Des animations culturelles avec l'équipe d'animation autour des jeux d'ici et d'ailleurs à partir de différents supports.</p> <p>La ludothèque, équipement culturel présent dans l'accueil de loisirs permettant aux enfants de découvrir de nouveaux jeux.</p> <p>Projet artistique avec l'animation du jardin des arts, où collectivement les enfants réalisent des œuvres en progressant sur un plateau de jeu de l'oie où chaque case est une mission artistique.</p>
--	--	---

Pause méridienne	Enfants de moins de 6 ans	Enfants de plus de 6 ans
Actuellement	Sieste	Jeux libres en extérieur
Par la mise en place du PEDT	Sieste	<u>Projet de mise en place d'espaces identifiés par groupe permettant des activités de libre choix</u> (sports, lecture, jeux de société, jeux de cartes, motricité, dessin, écriture, ...)

Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants :

Projet éducatif local (PEL) : Non

Contrat éducatif local (CEL) : Non

Contrat de ville : Non

Contrat dans le domaine culturel [contrat local d'éducation artistique (CLEA), projet territorial d'éducation artistique (PTEA), contrat « territoire lecture » (CTL), ou enseignements artistiques spécialisés] : Non

Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) : Non

Convention territoriale Globale : Oui

Modalités prévues pour l'accueil des enfants en situation d'handicap

Une convention est signée avec la CAF pour l'accompagnement des enfants en situation d'handicap. La commune soutient en finançant les temps d'accompagnement supplémentaire sur la pause méridienne et les garderies. L'égalité des chances est un axe fort du PEDT.

Toutes les infrastructures communales sont aux normes PMR.

Chaque famille concernée est accueillie dans les structures avec un RDV individualisé et l'élaboration d'un PAI définissant les besoins de l'enfant, du jeune et des attentions particulières à mettre en place.

Modalités de transfert de responsabilité

Ecole Saint Joseph	Transfert Parents / garderie	Transfert école / garderie	Transfert école / pause méridienne
Lieu	Garderie de l'école St Joseph (salle dédiée à l'intérieur de l'école)	Sur la cour de l'école Saint Joseph	Sur la cour de l'école Saint Joseph (pas de déplacement, uniquement un portillon sépare les 2 sites, aucune route à traverser). Les agents municipaux mettent les enfants en rang et encadrent les enfants durant le trajet.
Personne responsable	La responsable de la garderie (ATSEM ayant un rôle de référent)	Le matin : Les salariés de la garderie conduisent les enfants dans leur classe respective ou sur le lieu de rassemblement identifié sur la cour. Le soir : Un roulement entre enseignants organise le transfert à la garderie après la classe.	L'équipe enseignante et les agents municipaux (référents des groupes d'enfants).
Mode de pointage	Chaque responsable fait un pointage nominatif à l'arrivée et au départ des enfants (support papier ou numérique)	Chaque responsable fait un pointage nominatif à l'arrivée et au départ des enfants (support papier ou numérique)	Les écoles ont les listes des classes, ils cochent chaque jour les présents. Les listes sont ensuite utilisées par le personnel de la pause méridienne
Procédure en cas d'absence d'un enfant	Les parents préviennent par mail ou téléphone la responsable de la garderie et informent l'enseignant en l'indiquant dans le cahier de liaison de l'enfant.	La responsable de la garderie informe l'enseignant concerné de l'absence de l'enfant et inversement le soir, l'enseignant informe la responsable de la garderie de l'absence d'un enfant.	A midi : Les listes sont déposées dans une bannette après pointage puis récupéré à midi par les agents, donc s'il y a absence d'un enfant, elle est signalée sur la fiche. Au retour : Les agents municipaux préviennent l'enseignant concerné de l'absence d'un de

			ses élèves et de son retour à domicile après avoir Prévenu le parent.
Procédure en cas d'imprévu	<p>Le matin : Les salariés de la garderie appellent systématiquement les parents en cas d'urgence.</p> <p>Le soir : Au-delà de 10 minutes après la sortie de l'école, les enseignants confient les éventuels enfants restant à la garderie (ce dispositif est inscrit au règlement intérieur de l'école et de la garderie) Toutes les familles ayant inscrit leur enfant à l'école ont l'obligation de remplir un dossier d'inscription à la garderie dès la rentrée (même s'ils n'auront peut-être jamais besoin du service)</p>	<p>Le matin : Le référent garderie informe les enseignants concernés.</p>	Les agents de la pause méridienne informent les enseignants concernés des éventuels départs lors du repas

Ecole Pierre Perret	Transfert Parents / garderie	Transfert école / garderie	Transfert école / pause méridienne
Lieu	Garderie de l'école Pierre Perret touche l'école maternelle.	Sur les cours et à l'intérieur de l'école maternelle	Sur la cour de l'école Pierre Perret
Personne responsable	La responsable de la garderie (salariée ayant un rôle de référent)	<p>Le matin : Les salariés de la garderie conduisent les enfants dans leur classe respective ou sur le lieu de rassemblement identifié sur la cour.</p> <p>Le soir : Un roulement entre enseignants organise le transfert à la garderie après la classe.</p>	L'équipe enseignante et les agents municipaux (référents des groupes d'enfants).
Mode de pointage	Chaque responsable fait un pointage nominatif à l'arrivée et au départ des enfants (support papier ou numérique)	Chaque responsable fait un pointage nominatif à l'arrivée et au départ des enfants (support papier ou numérique)	Les écoles ont les listes des classes, ils cochent chaque jour les présents. Les listes sont ensuite utilisées par le personnel de la pause méridienne
Procédure en cas d'absence d'un enfant	Les parents préviennent par mail ou téléphone la responsable de la garderie et informent l'enseignant en l'indiquant dans le cahier de liaison de l'enfant.	La responsable de la garderie informe l'enseignant concerné de l'absence de l'enfant et inversement le soir, l'enseignant informe la responsable de la garderie de l'absence d'un enfant.	<p>A midi : Les listes sont déposées dans une bannette après pointage puis récupéré à midi par les agents, donc s'il y a absence d'un enfant, elle est signalée sur la fiche.</p> <p>Au retour : Les agents municipaux préviennent l'enseignant concerné de l'absence d'un de ses élèves et de son retour à domicile après avoir Prévenu le parent.</p>

Procédure en cas d'imprévu	<p><u>Le matin :</u> Les salariés de la garderie appellent systématiquement les parents en cas d'urgence.</p> <p><u>Le soir :</u> Au-delà de 10 minutes après la sortie de l'école, les enseignants confient les éventuels enfants restant à la garderie (ce dispositif est inscrit au règlement intérieur de l'école et de la garderie) Toutes les familles ayant inscrit leur enfant à l'école ont l'obligation de remplir un dossier d'inscription à la garderie dès la rentrée (même s'ils n'auront peut-être jamais besoin du service)</p>	<p><u>Le matin :</u> Le référent garderie informe les enseignants concernés.</p>	<p>Les agents de la pause méridienne informent les enseignants concernés des éventuels départs lors du repas</p>
-----------------------------------	---	---	--

b) Le plan mercredi

Les activités proposées dans les accueils déclarés pourront être inscrites dans le Plan mercredi : activités artistiques, scientifiques, civiques, numériques, éco-citoyennes, physiques et sportives ou encore autour de la découverte de l'environnement. Pour ce faire, seront notamment mobilisés des associations (culturelles, environnementales, sportives) et les établissements publics du territoire (bibliothèque, etc.). Des intervenants associatifs (rémunérés ou bénévoles), des parents et des personnels municipaux pourront être amenés à intervenir en plus des animateurs.

La collectivité s'engage à prendre en compte la charte qualité du Plan mercredi et à tendre avec ses partenaires vers la satisfaction globale de ses critères :

- 1 - La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant
- 2 - L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)
- 3 - Mise en valeur de la richesse des territoires
- 4 - Le développement d'activités éducatives de qualité

En annexe, l'autodiagnostic « Plan mercredi » travaillé conjointement par l'association Arc en ciel Vicomtais et la collectivité, en vue d'obtenir le label. (Le plan mercredi modifié sera communiqué en septembre)

c) Les actions pilotées par la Municipalité

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Il a été créé durant l'année 2002 - 2003. Son but est de considérer l'enfant comme acteur de la cité et de contribuer ainsi à sa formation de citoyen. Le Conseil Municipal des Enfants s'attache à exprimer des propositions d'intérêt général et de qualité.

Fonctionnement :

La campagne électorale se déroule au sein des écoles avec l'appui des enseignants de septembre à octobre. Les élections ont lieu en octobre.

Les électeurs sont les enfants des classes de CM1

Le nombre de conseillers est de 16, chaque classe de CM1 élit 4 conseillers et les CM2 pourront reconduire leur mandat pour un an dans le but d'assurer une complémentarité dans les âges

Le mandat des élus est de 2 années scolaire, les enfants élus se réunissent en assemblées plénières présidées par Mr le Maire, et en commissions de travail encadrées par des élus avec la participation des services municipaux compétents. Les commissions se réunissent une fois par mois. Le CME est convié aux commémorations et inaugurations organisées par la commune.

Il existe 3 commissions au sein du CME :

- ✓ Commission **SANTE ET SOLIDARITE**
- ✓ Commission **ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE**
- ✓ Commission **CULTURELLE et LOISIRS**

Lien entre la Collectivité et les projets d'école :

Après la rentrée scolaire, la coordinatrice du CME se rend dans les classes de CM1 des deux écoles pour expliquer le fonctionnement du CME (objectifs, calendriers de la campagne électorale...) et répondre aux éventuelles questions des élèves. Au cours de cette rencontre, les courriers destinés aux élèves et aux parents et les cartes électorales sont remis à l'équipe enseignante.

Les enseignants doivent transmettre la liste d'émergence et la liste des candidats avant une date butoir afin d'organiser les élections.

Les élections ont lieu mi-octobre dans la salle du conseil à la mairie, elle s'adresse seulement aux CM1.

Lors de la séance plénière d'ouverture et de fermeture l'équipe enseignante est conviée pour le lancement et pour la présentation des projets réalisées.

Les élus enfants essayent de présenter un bilan des commissions sur le temps scolaire afin que les élèves soient informés des avancées des projets.

LE PASSEPORT DU CIVISME

Le lundi 30 mai 2022, la commune de La Chaize le Vicomte a signé la convention du passeport du civisme, celui-ci sera mis en place à partir de la rentrée 2021-2022. Ceci traduit une volonté forte en matière d'éveil à la citoyenneté.

Le Passeport du Civisme s'exerce dans le cadre des projets éducatifs que portent les écoles et la commune. C'est un guide ludique et pédagogique qui propose aux élèves un parcours avec des missions définies portant sur des sujets liés à la citoyenneté et aux valeurs de la République. Certaines missions se font dans le cadre de l'école et de la vie communale.

Missions :

- Pour le devoir de mémoire
- Pour prendre soin des aînés
- Pour protéger et porter secours
- Pour découvrir le patrimoine
- Pour sensibiliser à la pratique en faveur d'handicap

Chaque mission est portée par un ou des ambassadeurs, acteurs du territoire qui valident les missions réalisées. En juin, les enfants recevront une médaille ou un diplôme selon le nombre de missions

effectuées. L'élaboration de ce document a été conçue conjointement avec les enseignants, des membres associatifs ou institutionnels et divers citoyens fortement impliqués dans la vie de la commune par leur travail ou leur engagement, montrant ainsi que l'éducation est l'affaire de tous. Les notions de coéducation et de parcours éducatif imprègnent peu à peu la conscience des Vicomtais soucieux du futur des Jeunes. Chacun se sent devenir « acteur éducatif ». Chaque année, une évaluation du projet sera effectuée par les différents acteurs. Des missions pourront se renouveler l'année suivante, de nouvelles peuvent se créer selon la vie, les événements de la cité ou les projets des écoles.

Lien entre la Collectivité et les projets d'école :

Ce document a été élaboré en lien avec les deux directeurs d'école, les élus, la caserne des pompiers, la maison de retraite et les associations vicomtaises (APV, AVJ...).

Il se compose de différentes missions qui se déroulent sur du temps scolaire et personnel. Les actions se déroulant sur le temps scolaire ont été planifiées avec les directeurs et les différents ambassadeurs. Ses actions sont intégrées dans le projet d'école. Ce passeport s'adresse à l'ensemble des CM1 et CM2 des deux écoles.

OPERATION ARGENT DE POCHE

L'opération « Argent de Poche » consiste à proposer aux jeunes de 16 ans révolus jusqu'à 17 ans, la réalisation de missions sur le territoire communal. Ils seront encadrés par du personnel communal et des élus, en contrepartie les jeunes percevront une indemnisation.

La mission doit ainsi revêtir un caractère pédagogique et ne surtout pas être un substitut à l'emploi. Ce projet a vu le jour lors des vacances de pâques 2022, qui a connu un fort succès (beaucoup d'inscriptions mais peu de missions à proposer). De ce fait, ce projet sera renouvelé à chaque vacance sauf à Noël.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- Accompagner les jeunes dans une première expérience
- Sensibiliser au monde du travail et au travail rendu par les services communaux
- Permettre aux jeunes de disposer de l'argent de poche
- Participer à la lutte contre l'inactivité
- Valoriser l'action des jeunes vis-à-vis des adultes (agents et habitants)
- Créer du lien entre jeunes, élus et agents
- Découvrir les structures municipales
- Découvrir des métiers
- Permettre à des jeunes d'être indemnisés pour un service rendu

Modalités :

Les jeunes devront être domiciliés sur La Chaize Le Vicomte.

Les jeunes devront avoir 16 ans révolus et 17 ans le jour du 1er jour de la mission.

Les majeurs ne seront pas acceptés.

Chaque mission a une durée de 3h30 par ½ journée incluant 30 minutes de pause. Elles se dérouleront principalement durant les vacances scolaires, à voir les samedis selon les missions.

L'effectif des jeunes retenu sera déterminé selon les missions et les disponibilités des encadrants.

L'indemnisation est fixée à 15 € par mission versée par virement bancaire sur le compte du jeune

L'encadrement de ces jeunes est assuré par du personnel communal ou des élus selon les missions
Un contrat de participation est signé entre le jeune et la commune pour la réalisation de missions simples.

Les missions susceptibles d'être confiées aux jeunes peuvent être :

Missions administratives : inventaire du matériel (mairie, salles des fêtes...), distribution du bulletin municipal

Aide à l'entretien des espaces verts, plantation et des espaces extérieurs (vider les poubelles...)

Aide à la mise en place de la banque alimentaire

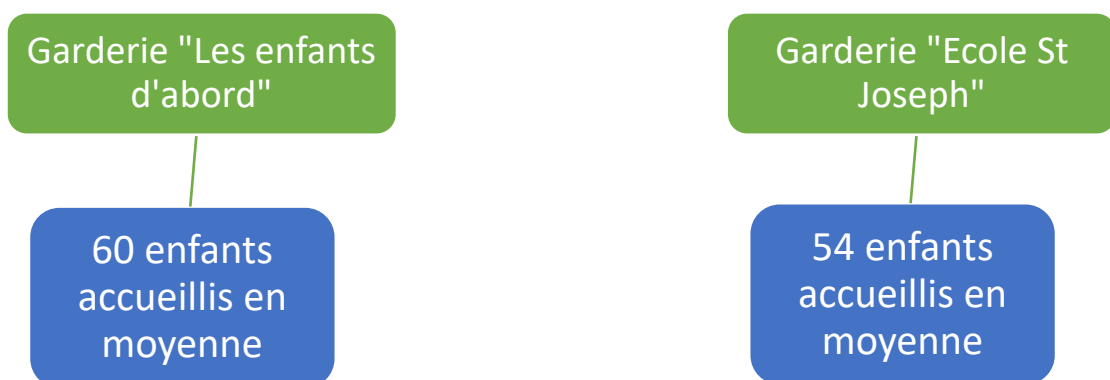
Petits travaux de peinture, nettoyage de matériel, nettoyage des véhicules du service technique

Ménage des locaux (école, bibliothèque, salles communales...)

Réalisation des décorations pour l'embellissement de la commune (Noël, Pâques...)

d) Les acteurs locaux partenaires associés au PEDT :

Les garderies



Ce sont des accueils libres, exclusivement liés aux besoins de garde des enfants scolarisés à La Chaize Le Vicomte. Ouverts avant et après la classe, les accueils périscolaires offrent des espaces aménagés diversifiés, libre d'accès en fonction des besoins ou du choix de l'enfant. La finalité étant de proposer un accueil adapté au rythme de chacun de manière à débiter la journée de classe dans les meilleures dispositions.

✓ Garderie du groupe scolaire Saint Joseph non déclarée DSDEN-SDJES :


L'association gère l'accueil périscolaire du groupe scolaire St Joseph.

Les enfants peuvent y prendre le petit déjeuner le matin avant 8h et le goûter à 17h

Horaire : 7h30 à 8h45 et 17 à 18h30 (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

GARDERIE

La garderie est un service proposé aux familles de l'école .
Elle fonctionne sans inscription au préalable.



Horaires de la garderie...

Matin :
7 h 30 à 8 h 45

Soir :
17 h 00 à 18 h 30

Pour le bien être de tous,
**VEILLEZ A RESPECTER
CES HORAIRES.**

Toutefois, en cas de retard
EXCEPTIONNEL ,
merci de prévenir la personne
chargée de s'occuper des enfants au :
02-51-05-81-07

TARIFS 2021/2022

	Matin	Soir
1/4 d'heure	0€ 90	1€ 40
1/2 heure	1€ 40	1€ 90
3/4 d'heure	1€ 90	2€ 40
1 heure	2€ 40	2€ 90
1 heure 1/4	2€ 90	3€ 40
1 heure 1/2		3€ 90

1 / 2

✓ Garderie gérée par l'association « *Les enfants d'abord* » non déclarée DSDEN-SDJES :
L'association gère l'accueil périscolaire du groupe scolaire public Pierre Perret. Elle fonctionne sans inscription au préalable.

Horaire : 7h15-8h50 et 16h30-18h45 (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

Activités pratiquées : goûters, aides aux devoirs selon les effectifs et à la demande des familles et surveillance



TARIFICATION GARDERIE

2021-2022

GARDERIE : Adhésion annuelle à l'association périscolaire « Les enfants d'abord » : 5 €

Horaires :

- Matin de 07h15 à 08h50
- Soir de 16h30 à 18h45

Tarifs : 0.60 € du quart d'heure.

Tout quart d'heure commencé sera dû. Sera retenue l'heure d'arrivée ou de départ de l'enfant affichée à la pendule de la garderie.

Une remise sera effectuée en fonction du nombre de quart d'heure utilisés par la famille, par mois :

- 10 % de réduction à partir de 80 $\frac{1}{4}$ d'heure.
- 15 % de réduction à partir de 150 $\frac{1}{4}$ d'heure.
- 20 % de réduction à partir de 200 $\frac{1}{4}$ d'heure.
- 25 % de réduction à partir de 250 $\frac{1}{4}$ d'heure.

Les associations sportives, artistiques et culturelles

La bibliothèque municipale

Le Relais Petite enfance : il est implanté au multi accueil Abracadabra

C'est un lieu gratuit d'informations sur la petite enfance. Les éducatrices y conseillent et accompagnent les parents et les assistant(e)s maternel(le)s. 2 à 3 temps d'animations par semaine en alternance sur les communes (La Ferrière, Dompierre sur Yon, Thorigny, Fougeré).

MAM Les P'tites Menottes (Maison d'Assistante Maternelle)

Maison d'Assistantes Maternelles : 4 assistantes maternelles accueillent les enfants de 0 à 4 ans de 7h30 à 18h30, du lundi au vendredi. Dans un cadre aménagé pour les enfants avec un jardin clos et sans vis à vis.

Multi Accueil Abricadabra

Accueil les enfants du lundi au vendredi de 7h30 à 19h.

Capacité d'accueil : 26 enfants de 2 mois et demi jusqu'à la scolarisation (maximum 4 ans)

Possibilité d'accueillir les enfants en situation de handicap.

Structure fermée : 2 semaines en août et 1 semaine à Noël

Crèche municipale gérée par la communauté d'agglomération de La-Roche-sur-Yon.

Le multi-accueil Abricadabra a ouvert ses portes le 19 août 2013 pour accueillir les enfants des familles de La Chaize-Le-Vicomte, mais aussi La Ferrière, Fougeré, Thorigny, Saint Florent-des-Bois, Le Tablier et Chaillé-sous-les Ormeaux. Il a une capacité d'accueil maximum de 29 places. Il est ouvert de 7h30 à 19h.

La journée de l'enfant est rythmée par des temps d'activité et les besoins au quotidien. Ces horaires donnent des repères aux enfants. Cependant, ils restent souples, adaptables, dans la mesure du possible en collectivité. Par exemple, le personnel évitera de réveiller un petit pour le repas.

e) L'évaluation du PEDT

Le projet est évalué tout au long de sa mise en œuvre et de manière partagée. Cette dimension devrait favoriser une dynamique sur le territoire et une meilleure appropriation du projet pour qu'il soit davantage valorisé, difficulté rencontrée lors du précédent PEDT.

Méthodes d'évaluation du PEDT :

- A partir d'observations quotidiennes, nombre d'inscriptions (listing de présence et absences) et de leur évolution
- A partir d'échanges informels (intervenants, personnel communal, parents, enfants et enseignants)
- A partir d'enquêtes et bilans (familles, enfants, intervenants et personnels)
- A partir d'informations recueillies dans le cadre d'instances : comité de suivi et conseil d'école

Des indicateurs qualitatifs et quantitatifs seront retenus et pourront évoluer en fonction des besoins définis par le comité de pilotage et des projets mis en place.

Indicateurs quantitatifs (nombre d'inscrits, de participants, etc.) :

- Nombre d'enfants inscrits
 - Sur l'année
 - Par période
 - Par catégorie d'âge
- Nombre d'avertissements, exclusion temporaire et définitive

Indicateurs qualitatifs :

- Retours des parents et des enfants (des enquêtes)

- Evaluation et bilan des activités par la responsable de l'animation jeunesse en lien avec les intervenants dans le respect des objectifs fixés.
- Synthèse des fiches « Incidents »
- Fatigue et comportements des enfants
- Impact du Plan mercredi sur le tissu associatif
- Règles de vies communes sur la journée
- Le partenariat avec les structures et associations existantes sur la commune
- Retour du conseil d'école
- Retour du comité de suivi

Périodicité : Une fiche de bilan est remplie après chaque période d'activités.

Réunion du Comité de Suivi pour évaluer les activités et leurs mises en place.

Bilan par les intervenants : réunion en début de rentrée, bilan après chaque période, bilans informels et échanges réguliers.

Modalités de renouvellement du contrat et de modification par avenant :

Par reconduction expresse.

Personne référente pour l'évaluation

Nom, Prénom :

Contact mail :

Contact tél :

Liste des annexes :

Projet de l'école Pierre Perret
 Règlement intérieur de l'école Pierre Perret
 Projet de l'école Saint Joseph
 Dossier de rentrée 2021 de l'école Saint Joseph
 Règlement intérieur de la garderie « Les enfants d'abord »
 Tarification Garderie 2021-2022
 Projet éducatif Accueil de loisirs « Arc en ciel »
 Tarifs et horaires 2022 « Arc en ciel »
 Planning accueil jeunesse été 2022
 Autodiagnostic « Plan mercredi »
 Evaluation PEDT 2018 - 2021
 Conventions avec l'association Arc en ciel
 Plan mercredi